

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025_5_4

Objet : Règlements et tarifs de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse

VOTE

17 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ – Mme DAHMAN et M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le deux avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme GARCIA Chantal à M. AGARD Christophe
Mme WECKERLIN Carine à M. SPINELLY Éric
Mme CLAUZEL Nathalie à Mme MESTRE Marie-Aude
M. CASTELLO Patrick à M. MARTIN Patrice

Secrétaire de la séance :

Mme Marie-Aude MESTRE

Règlements et tarifs de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de fixer deux nouveaux tarifs pour le département Danse de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse en raison de la réorganisation des cours de Modern'Jazz et de Classique, et propose leur adoption à compter du 1^{er} septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

ADOpte les règlements et les grilles tarifaires de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse tels que présentés,

DIT que ces dispositions remplacent à compter du 1^{er} septembre 2025 toutes les mesures précédemment mises en place.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Marie-Aude MESTRE

